



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2023
Français
Original : anglais

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Point 12 i) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2024 et 2025

Note du Secrétariat

Résumé

Dans la présente note, le Conseil économique et social est invité à examiner le calendrier provisoire des conférences et des réunions pour 2024 et 2025 dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et à approuver les réunions de ses organes subsidiaires. L'attention du Conseil est appelée sur les dispositions pertinentes des résolutions [45/264](#), [46/235](#), [50/227](#) et [61/16](#) de l'Assemblée générale relatives à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ainsi que sur la résolution [68/1](#) concernant l'examen de l'application de la résolution [61/16](#) de l'Assemblée sur le renforcement du Conseil, dispositions dont il a été tenu compte lors de l'établissement du calendrier.

Le Conseil est invité à continuer d'envisager la possibilité d'adopter un cycle biennal en ce qui concerne les sessions de ses organes subsidiaires, conformément au paragraphe 2 f) ii) de sa résolution [1988/77](#) et à la résolution [50/206 A](#) de l'Assemblée générale.

Il sera tenu compte en particulier de la décision 1988/103 du Conseil, dans laquelle celui-ci a décidé d'inviter le Comité des conférences à examiner le projet de calendrier biennal de ses conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes et à lui soumettre, si nécessaire, ses recommandations à ce sujet.



1. Le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2024 et 2025, qui figure en annexe au présent document, a été établi conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment les résolutions [37/14 C](#), [39/68 B et D](#), [40/243](#), [41/177](#), [41/213](#), [42/207 B](#), [45/264](#), [46/235](#), [50/227](#), [61/16](#), [68/1](#), [72/305](#), [74/298](#) et [75/290 A et B](#), et aux résolutions et décisions applicables du Conseil économique et social. On s'intéressera en particulier aux décisions ci-après du Conseil et de l'Assemblée :

a) En tant qu'organe créé par la Charte, le Conseil peut tenir autant de réunions que nécessaire, avec appui technique et services de conférence complets (résolution [61/16](#) de l'Assemblée générale, par. 19) ;

b) Toutes les réunions des organes subsidiaires et associés doivent avoir lieu à des dates qui tiennent compte du calendrier des réunions du Conseil et non l'inverse (décision adoptée par le Conseil à sa 1837^e séance, le 28 juillet 1972, à la cinquante-troisième session) ;

c) Le Secrétaire général doit faire en sorte que les réunions des organes subsidiaires du Conseil s'achèvent au moins huit semaines avant l'ouverture de la session du Conseil au cours de laquelle leur rapport doit être examiné (résolutions [1982/50](#), par. 1 l), et [1988/77](#), par. 2) f i), du Conseil) ;

d) Les organes subsidiaires du Conseil, à l'exception des commissions régionales, ne peuvent pas créer d'organes subsidiaires intersessions permanents ou ad hoc sans l'approbation préalable du Conseil (art. 24, par. 2, du Règlement intérieur du Conseil) ;

e) Les sessions ordinaires de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, ainsi que les réunions de leurs organes subsidiaires, peuvent se tenir hors du siège de ces commissions si la commission intéressée le décide, sous réserve, dans le cas des sessions ordinaires, de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée [résolution [40/243](#) de l'Assemblée, sect. I, par. 4 f)] ;

f) Le Conseil a décidé d'adopter normalement un cycle biennal de réunions correspondant au cycle du budget-programme pour assurer un meilleur contrôle administratif [décision 281 (LXIII) du Conseil, par. b)] ;

g) Les sessions ordinaires des commissions techniques et des comités permanents du Conseil devraient normalement avoir une durée maximale de huit jours ouvrables ; après l'adoption du calendrier des réunions par le Conseil, aucune réunion supplémentaire entraînant des dérogations au cycle biennal des réunions ne sera autorisée pendant la période biennale en question (décision 1979/81 du Conseil, par. b) à d), et résolution [34/50](#) de l'Assemblée) ; la dérogation à la disposition de la résolution [40/243](#) de l'Assemblée exigeant que les organes se réunissent à leurs sièges respectifs est abrogée dans le cas des commissions techniques du Conseil (résolution [49/221 A](#) de l'Assemblée) ;

h) Le cycle des travaux du Conseil économique et social continuera de courir de juillet à juillet. Afin de faire le lien entre les travaux des différents débats et forums, de faire mieux connaître le Conseil et de donner plus de poids à ses travaux et afin que ceux-ci soient ciblés, cohérents et efficaces, le Conseil répartira, à chaque cycle, ses débats et forums en quatre groupes (résolution [75/290 A](#) de l'Assemblée, annexe, par. 6) ;

i) Le premier, qui se tiendra au début du mois de février de chaque année, comprendra le forum des partenariats et le débat consacré aux questions de coordination (ibid., par. 7) ;

j) Le deuxième comprendra les forums du Conseil économique et social comme suit : se tiendront chaque année le forum sur le suivi du financement du développement, le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, le forum de la jeunesse et d'autres réunions connexes prescrites ; se tiendra tous les deux ans, comme par le passé, le forum pour la coopération en matière de développement avant le forum sur le suivi du financement du développement, le prochain devant avoir lieu en 2023 (ibid., par. 8) ;

k) Le troisième groupe comprendra des débats portant sur les mesures prises par le système des Nations Unies pour le développement et d'autres acteurs pour mettre en œuvre le Programme 2030 et un débat consacré à l'aide humanitaire. En feront partie également le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, le débat consacré aux affaires humanitaires et la réunion consacrée au passage de la phase des secours aux activités de développement. Ces manifestations seront coordonnées mais organisées séparément (ibid., par. 9) ;

l) Le quatrième groupe comprendra des débats et forums qui seront l'occasion de définir les grandes orientations et de promouvoir l'exécution du Programme 2030, de procéder à l'examen d'ensemble de ce programme dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'envisager les moyens de promouvoir le développement durable. En feront partie également le forum politique de haut niveau et le débat de haut niveau du Conseil économique et social (ibid., par. 10) ;

m) Le forum des partenariats du Conseil économique et social se tiendra sur une journée, au début du mois de février, juste après le débat consacré aux questions de coordination. Y participeront les pays, les entités des Nations Unies, notamment les institutions financières internationales, ainsi que les organisations internationales, les parlementaires, les autorités locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, la société civile, les scientifiques, les universitaires, les femmes, les jeunes et d'autres parties prenantes (ibid., annexe, par. 15) ;

n) Il convient de renforcer les moyens dont dispose le Conseil économique et social pour remplir sa fonction de coordination afin de faire en sorte que le système des Nations Unies et les organes subsidiaires du Conseil contribuent pleinement à la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable et à la riposte mondiale contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cette fin, le débat consacré aux questions de coordination se tiendra en lieu et place du débat consacré à l'intégration et de la réunion informelle du Conseil avec les présidences des organes subsidiaires et se déroulera chaque année au début du mois de février, pendant une durée maximale de deux jours, avant la tenue de la première session d'un des organes subsidiaires du Conseil (ibid., annexe, par. 16) ;

o) La réunion d'une journée sur le passage de la phase des secours aux activités de développement se tiendra juste avant le débat consacré aux affaires humanitaires en lieu et place de la manifestation spéciale consacrée à cette question et sera organisée tour à tour à Genève et à New York. (ibid., annexe, par. 25) ;

p) Les réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenues sous les auspices de l'Assemblée générale seront convoquées tous les quatre ans par la présidence de l'Assemblée pour une durée de deux jours, au début de la session de l'Assemblée, ainsi qu'à d'autres occasions, si l'Assemblée en décide ainsi exceptionnellement ; les réunions du forum tenues sous les auspices du Conseil

économique et social seront convoquées tous les ans par le Président du Conseil pour une durée de huit jours, dont trois seront consacrés à un débat ministériel qui s'inscrira dans le cadre de la session de fond du Conseil (résolution 67/290 de l'Assemblée générale) ;

q) Le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée sur le financement du développement se tiendra immédiatement avant ou après le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe, par. 132) ;

r) La fréquence des sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale augmentera et sera portée à deux par an, chacune devant comprendre quatre jours de travail, afin de rendre le Comité plus efficace et d'augmenter ses capacités opérationnelles (ibid., par. 29) ;

s) Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se réunira une fois par an, pendant deux jours, pour discuter de la coopération en matière de science, de technologie et d'innovation sur une base thématique pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, tous les acteurs y participant activement pour apporter leur contribution dans leurs domaines de compétence respectifs. Les réunions du forum seront convoquées par la présidence du Conseil économique et social avant la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue sous les auspices du Conseil (ibid., par. 123) ;

t) Le Forum biennal pour la coopération en matière de développement sera organisé avant le forum politique de haut niveau, et le Conseil est invité à envisager de collaborer avec différents organes intergouvernementaux au bon moment pour appuyer leur contribution au forum politique de haut niveau (résolution 70/299 de l'Assemblée générale, par. 17). Le Secrétariat part du principe que le Forum pour la coopération en matière de développement tiendra deux réunions par jour, une le matin et une l'après-midi, pendant deux jours, et que les services de conférence seront assurés grâce aux ressources prévues pour le débat de haut niveau de la session du Conseil ;

u) Le Conseil renforcera l'arrangement international sur les forêts et le prorogera jusqu'en 2030, et le Forum des Nations Unies sur les forêts tiendra des sessions annuelles d'une période de cinq jours [résolution 2015/33 du Conseil, par. 1 a) et 6 c)] ;

v) En principe, les réunions du débat consacré à la gestion se tiendront deux fois par cycle et ne dureront pas plus de deux jours (résolution 72/305 de l'Assemblée, par. 23 et 24) ;

w) Des réunions sur la gestion seront spécialement organisées pour élire des candidats à l'ensemble des sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil et dans les organes connexes, en principe pendant le premier semestre et le dernier trimestre de l'année (ibid., par. 26) ;

x) Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sera dissous en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et remplacé par l'Assemblée d'ONU-Habitat, conformément aux conclusions et recommandations du Groupe de travail à composition non limitée créé par la présidence du Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat, en application de la résolution 72/226 de l'Assemblée générale (résolution 73/239 de l'Assemblée, par. 2) ;

y) La Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

cesseront d'exister dans leur forme actuelle, fusionneront dans un organe subsidiaire du Conseil qui conservera, le cas échéant, leurs mandats respectifs ainsi que les résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, dont l'application se poursuivra, prendra le nom de Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et se réunira à compter de 2019 dans le cadre de sessions biennales durant une période de cinq jours à New York, en ayant la possibilité de choisir d'autres lieux de réunion de l'Organisation des Nations Unies ou un pays particulier, dans le cas où un État Membre accepterait d'accueillir et de financer la session (résolution 2018/2 du Conseil).

2. À sa 154^e séance, le Comité des conférences a décidé que les demandes de dérogation au calendrier des conférences ne pourraient lui être présentées pour examen pendant l'intersession que si elles étaient accompagnées d'un exposé détaillé d'arguments justifiant les changements ou ajouts proposés. Il a également décidé de demander au Secrétariat de lui faire savoir le plus tôt possible s'il fallait reporter certaines sessions d'organes de l'Organisation des Nations Unies et de lui en exposer les motifs.

3. Dans sa décision 1992/214, le Conseil a décidé d'autoriser son bureau à approuver, lorsque lui-même n'était pas en session et après consultations avec le Comité des conférences, les dérogations au calendrier des conférences et réunions approuvé qui étaient demandées entre deux sessions pour ses organes subsidiaires.

4. Dans sa décision 1988/103, le Conseil a décidé d'inviter le Comité des conférences à examiner le projet de calendrier biennal de ses conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, en commençant par le calendrier pour 1990-1991, et à lui soumettre, si nécessaire, ses recommandations à ce sujet. Il est prévu que le Comité des conférences se réunisse le 26 avril 2023 afin d'examiner le calendrier provisoire des conférences et réunions du Conseil pour 2024 et 2025. Le Comité peut adresser des recommandations au Conseil à son débat consacré à la gestion, qui se tiendra les 7 et 8 juin 2023.

5. Au paragraphe 2 f) ii) de sa résolution 1988/77, le Conseil a décidé de continuer d'envisager la possibilité d'adopter un cycle biennal en ce qui concerne les sessions de ses organes subsidiaires. Les organes subsidiaires du Conseil et autres organes dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes qui se réunissent tous les deux ans sont la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Europe, le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, de la Commission des stupéfiants.

6. Le Conseil souhaitera peut-être étudier plus avant la question de l'établissement d'un cycle biennal pour les réunions de ses organes subsidiaires lorsqu'il examinera le mandat, la composition, les fonctions et les méthodes de travail de ses commissions techniques et groupes et organes d'experts (voir résolution 1996/41 du Conseil et résolution 50/227 de l'Assemblée).

7. En réponse à l'Assemblée générale, qui, au paragraphe 16 de la partie II de sa résolution 66/233, avait prié le Secrétaire général de lui présenter une étude sur les services de conférence qui fasse apparaître les activités qui se recoupaient en vue de trouver des solutions novatrices pour créer des effets de synergie et faire des

économies, le Secrétariat a fait une proposition (A/67/127, par. 13 à 15) dans laquelle il expliquait brièvement que le Conseil et le Comité des conférences devaient examiner chaque année impaire le calendrier biennal provisoire des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes et faisait remarquer que l'établissement et la publication de deux calendriers provisoires quasiment identiques dans un laps de temps aussi court faisaient double emploi.

8. À cet égard, au paragraphe 2 de sa résolution 2017/27, le Conseil a prié le Secrétariat de proposer à son bureau, à sa session de 2018, une liste simplifiée d'organes dont les conférences et réunions devraient figurer dans les futurs calendriers provisoires des conférences qu'il examinerait à compter de sa session de 2019. Par sa résolution 2018/30, le Conseil a approuvé la liste simplifiée d'organes, annexée à ladite résolution, qui devait être mise à jour, selon que de besoin, par le Secrétariat en consultation avec son bureau, conformément aux décisions qu'il prendrait concernant l'organisation de ses travaux ou à celles que l'Assemblée générale adopterait à ce sujet.

9. Pour l'établissement du calendrier provisoire, il a été dûment tenu compte de la résolution 53/208 de l'Assemblée générale, notamment de son paragraphe 5, ainsi que du paragraphe 6 de la résolution 77/255 de l'Assemblée, dans lequel il a été décidé que tous les organes intergouvernementaux intéressés devraient se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programmaient leurs réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, de Yom Kippour, du Vesak, de Diwali, de GURPURAB, du Noël orthodoxe et du Novruz et que cette disposition devrait être prise en compte lors de l'élaboration du calendrier des conférences et des réunions. Pour la période 2024-2025, ces fêtes tombent aux dates présentées dans le tableau ci-dessous, pour autant que le Bureau des ressources humaines du Secrétariat en donne une confirmation définitive.

Dates du vendredi saint orthodoxe, de Yom Kippour, de la Journée du Vesak, de Diwali, de GURPURAB, du Noël orthodoxe et du Novruz en 2024 et 2025

	2024	2025
Noël orthodoxe	8 janvier (à confirmer)*	7 janvier
Novruz	20 mars (à confirmer)	21 mars (à confirmer)
Vendredi saint orthodoxe	3 mai	18 avril
Journée du Vesak	23 mai (à confirmer)	12 mai (à confirmer)
Yom Kippour	11 octobre (à confirmer)*	1 ^{er} octobre (à confirmer)
Diwali	1 ^{er} novembre (à confirmer)	20 octobre (à confirmer)
GURPURAB	15 novembre (à confirmer)	5 novembre (à confirmer)

* Ces fêtes ne tombant pas un jour ouvrable, les dates indiquées seront proposées comme jour férié au choix.

Annexe

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2024 et 2025

Les abréviations ci-après sont employées dans la présente annexe.

Dans les colonnes « Organe » et « Réunion ou session »

CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUÉ	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
ER	Établissement de rapports

A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Calendrier provisoire des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2024

(Au 24 mars 2023)

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale et décision 2007/221 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	10 janvier (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Une réunion par an
2.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	10 janvier (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Une réunion par an
3.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	10 janvier (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
4.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	22-31 janvier et 9 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
5.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	165 ^e réunion	26 janvier	Nairobi	Voir note d	I (AArCEFR)		ER ^e	Quatre réunions par an
6.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	29 janvier-2 février (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
7.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-septième session	29 janvier-16 février (à confirmer)	Genève	23 E	I Voir note f	T	SR	Trois sessions par an
8.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum des partenariats	30 janvier (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
9.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 e), et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré aux questions de coordination	31 janvier et 1 ^{er} février (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
10.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	139 ^e session	5-9 février (à confirmer)	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
11.	Commission du développement social	Résolutions 10 (II) , 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Soixante-deuxième session	5-14 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
12.	UNICEF – Conseil d’administration ^b	Résolutions 48/162 et 57 (I) de l’Assemblée générale	Première session ordinaire	6-9 février (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
13.	ONU-Femmes – Conseil d’administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l’Assemblée générale	Première session ordinaire	12 et 13 février (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
14.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^e	Résolutions 1982/33 , 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	12 février-1 ^{er} mars (à confirmer)	Genève	18 E	I Voir note f	T	SR	Deux sessions par an
15.	PNUE – Comité à composition non limitée des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d’administration du PNUE et résolution 2/22 de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement	Reprise de la sixième session	19-23 février	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER ^e	Une session chaque année impaire
16.	PNUE – Assemblée des Nations Unies pour l’environnement	Résolutions 2997 (XXVII) , 42/185 , 53/242 , 67/251 et 71/231 de l’Assemblée générale, décision 27/2 du Conseil d’administration du PNUE, décisions 1/2 et 5/3 et résolution 2/22 de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement	Reprise de la sixième session	26 février-1 ^{er} mars	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER ^e	Une session chaque année impaire
17.	Commission de statistique	Résolution 1999/8 et décision 2016/220 du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session	27 février-1 ^{er} mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
18.	PAM – Conseil d’administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l’Assemblée générale	Première session ordinaire	Février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
19.	Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Vingt-sixième session	4-8 mars	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
20.	Comité des droits des personnes handicapées ^g	Résolutions 61/106 , 66/229 et 68/268 de l’Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Trentième session	4-22 mars ^h (à confirmer)	Genève	18 E	I Voir note f	T	SR	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
21.	Commission de la condition de la femme	Résolution 11 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante-huitième session	11-22 mars ^h	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
22.	Commission des stupéfiants : débat de haut niveau	Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue (figurant dans le document E/2019/28)	Soixante-septième session	14-15 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	s.o.
23.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-huitième session	18-21 mars (à confirmer)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an de quatre jours ouvrés chacune
24.	Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingt-septième session	18-22 mars (à confirmer)	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
25.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixante-septième session	18-22 mars (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
26.	Conseil économique et social	Résolution 2013/24 du Conseil économique et social	Réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale	22 mars (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
27.	ONU-Habitat – Conseil exécutif ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	Mars ⁱ (deux ou trois jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	T	ER ^e	Deux ou trois sessions par an
28.	CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Cinquante-sixième session	Mars/avril ^{h, i}	Addis-Abeba (à confirmer)	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
29.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	1 ^{er} avril (à confirmer)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
30.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale	Réunions de gestion – élection aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil et les organes apparentés	9 avril (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
31.	Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décision 2012/252 du Conseil économique et social	Vingt-troisième session	15-19 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
32.	Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	Vingt-troisième session	15-26 avril	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
33.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum de la jeunesse	16 et 17 avril (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
34.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris les réunions spéciales de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED	22-26 avril (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (5 jours ou 10 séances, y compris les deux séances de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED)
35.	Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquante-septième session	29 avril-3 mai	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
36.	CESAO	Résolutions 1818 (LV), 2089 (LXIII) et 1994/26 du Conseil économique et social	Trente et unième session ministérielle	Avril ⁱ	Tunis	18 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
37.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avril ⁱ	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
38.	Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Dix-neuvième session	6-10 mai ⁱ	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 2017 à 2030
39.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	9 et 10 mai (à confirmer)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (deux jours)
40.	CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Quatre-vingtième session	13-17 mai ⁱ	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
41.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Trente-troisième session	13-17 mai ⁱ (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
42.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^g	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-huitième session	13-31 mai (à confirmer)	Genève	23 E	I Voir note f	T	SR	Trois sessions par an
43.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	13 mai-14 juin (à confirmer)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
44.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 a)	Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	14-16 mai (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
45.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^g	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	140 ^e session	20-31 mai (à confirmer)	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
46.	Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes ^b	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	31 mai	New York	36 G/41 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	
47.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session	28 mai-5 juin et 14 juin (à confirmer)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
48.	CEPALC	Résolutions 106 (VI) et 2016/13 et décision 1985/188 du Conseil économique et social Résolution 661 (XXXIV) de la CEPALC	Trente-neuvième session	Mai ⁱ	San José	45 G	I (AEF)	T	–	Une session tous les deux ans
49.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	166 ^e réunion	Mai ⁱ	Nairobi	Voir note d	I (AArCEFR)		ER ^e	Quatre réunions par an
50.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale	Session annuelle	3-7 juin (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
51.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à la gestion	5 et 6 juin (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
52.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	11-14 juin (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
53.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	18-20 juin (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
54.	Conseil économique et social	Résolution 75/290 A de l'Assemblée générale	Passage de la phase des secours aux activités de développement	18 juin (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	Une session d'un jour par an, tour à tour à New York et à Genève
55.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b)	Débat consacré aux affaires humanitaires	19-21 juin (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	
56.	Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixante-quatrième session	24 juin-3 juillet	Genève	30 E	I (ACEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
57.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	Juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
58.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-sixième session	3-5 juillet	Genève	36 E	I (ACEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
59.	Conseil économique et social	Résolutions 66/288, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et résolution 2017/1, par. h), du Conseil économique et social	Réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social	8-12 juillet (à confirmer)	New York	197 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
60.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 45/264, 48/162, 50/227, 61/16 et 68/1, annexe, par. 11 c), de l'Assemblée générale	Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil	15-19 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
61.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à la gestion	23 et 24 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
62.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, par. 10	Session d'organisation	25 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
63.	ONU-Habitat – Conseil exécutif ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	Juillet (deux ou trois jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	T	ER ^e	Deux ou trois sessions par an
64.	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ^c	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Quatorzième session	7-9 août	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
65.	Comité des droits des personnes handicapées ^g	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Trente et unième session	12 août-6 septembre (à confirmer)	Genève	18 E	I Voir note f	T	SR	Deux sessions par an
66.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	26-30 août (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
67.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	3-6 septembre (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
68.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	Résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trente-deuxième réunion	9-13 septembre (à confirmer)	Addis-Abeba ou une autre capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une réunion par an
69.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^g	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session	9-27 septembre (à confirmer)	Genève	18 E	I Voir note f	T	SR	Deux sessions par an
70.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	10 et 11 septembre ^l (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
71.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^g	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-neuvième session	30 septembre-18 octobre ^m (à confirmer)	Genève	23 E	I Voir note f	T	SR	Trois sessions par an
72.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	167 ^e réunion	Septembre	Nairobi	Voir note d	I (AArCEFR)		ER ^e	Quatre réunions par an
73.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trente-deuxième réunion	7-11 octobre ^m (à confirmer)	Santiago ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEF)	T	–	Une réunion par an
74.	HCR – Comité exécutif ^b	Résolutions 1166 (XII) et 75/162 de l'Assemblée générale et décision 2017/204 du Conseil économique et social	Soixante-quinzième session	14-18 octobre (à confirmer)	Genève	107 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
75.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Vingt-neuvième session	15-18 octobre (à confirmer)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an de quatre jours ouvrés chacune
76.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	Résolutions 1845 (LVI) et 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante-sixième réunion	21-25 octobre ⁿ (à confirmer)	Bangkok ou une autre capitale de la région	53 G	–	–	–	Une réunion par an
77.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^g	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	141 ^e session	29 octobre-15 novembre ^o (à confirmer)	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
78.	PNUE – Sous-Comité annuel du Comité des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE	Onzième session	Octobre ^{m, n}	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^e	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
79.	ONU-Habitat – Conseil exécutif ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Troisième session ordinaire	Octobre/novembre ^{m, n, o} (deux ou trois jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	T	ER ^e	Deux ou trois sessions par an
80.	CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ^b	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Quarante et unième session	6-8 novembre (à confirmer)	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
81.	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-septième session	11-15 novembre (à confirmer)	Beyrouth ou une autre capitale de la région	23 G	I (AArR)	T	–	Une session par an
82.	Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixante-cinquième session	25 novembre-3 décembre	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
83.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Novembre ^o	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
84.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	Novembre ^o	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
85.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	168 ^e réunion	Novembre/décembre ^o	Nairobi	Voir note d	I (AArCEFR)		ER ^e	Quatre réunions par an
86.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-septième session	4-6 décembre	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2024)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
87.	Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-septième session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la trente-troisième session)	5 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T	–	
88.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la trente-troisième session	6 décembre (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
89.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixante-septième session	6 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
90.	Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Douzième session	6 décembre	Genève	40 E	I (ACEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
91.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale	Séances et réunions informelles	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR ^p	Selon les besoins
92.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Selon les besoins
93.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Selon les besoins

	Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2024)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
94.	CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	–	Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE
95.	UNITAR – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale		À déterminer (deux ou trois jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux seront établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le Règlement intérieur.

^b Organe subsidiaire de l'Assemblée générale ou autre organe apparenté.

^c Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^d Conformément au paragraphe 8 de la décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées, et de l'Union européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.

^e L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.

^f En application du paragraphe 58 de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale, pour les travaux des organes conventionnels des droits humains, l'interprétation sera assurée dans un maximum de quatre langues de travail officielles, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas un précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.

^g Organe conventionnel.

^h En application du paragraphe 5 de la résolution 72/19 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres centres de conférence où le Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 20 mars 2024.

ⁱ En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres centres de conférence où le vendredi saint orthodoxe est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, à savoir le 3 mai 2024.

^j En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres centres de conférence où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 23 mai 2024.

^k Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de « faible activité », c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de « faible activité » à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».

^l Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

^m En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège et des autres centres de conférence où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 11 octobre 2024.

ⁿ En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres centres de conférence où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 1^{er} novembre 2024.

^o En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège et des autres centres de conférence où Gurburab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 15 novembre 2024.

^p Pour les séances plénières uniquement.

B. Calendrier provisoire des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2025

(Au 24 mars 2023)

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^d</i>			<i>Fréquence</i>
1.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale et décision 2007/221 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	10 janvier (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Une réunion par an
2.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	10 janvier (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Une réunion par an
3.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	10 janvier (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
4.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	27-31 janvier (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
5.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	27 janvier-5 février et 14 février (à confirmer)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
6.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	142 ^e session	3-7 février (à confirmer)	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
7.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 48/162 et 57 (I) de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	4-7 février (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
8.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum des partenariats	5 février (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
9.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 e), et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré aux questions de coordination	6 et 7 février (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
10.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	10 et 11 février (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
11.	Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Soixante-troisième session	10-19 février (à confirmer)	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
12.	Commission de statistique	Résolution 1999/8 et décision 2016/220 du Conseil économique et social	Cinquante-sixième session	25-28 février (à confirmer)	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
13.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire		Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
14.	Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Vingt-septième session	10-14 mars (à confirmer)	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
15.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixante-huitième session	10-14 mars (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
16.	Commission de la condition de la femme	Résolution 11 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante-neuvième session	10-21 mars	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
17.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 c), et 70/299 de l'Assemblée générale	Forum pour la coopération en matière de développement	12 et 13 mars ^d	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
18.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Trentième session	24-27 mars (à confirmer)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an de quatre jours ouvrés chacune
19.	Conseil économique et social	Résolution 2013/24 du Conseil économique et social	Réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale	28 mars (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
20.	CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Cinquante-septième session	Mars/avril ^{e, h} (à confirmer)	Addis-Abeba (à confirmer)	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
21.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	1 ^{er} avril (à confirmer)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
22.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale	Réunions de gestion – élection aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires du Conseil et les organes apparentés	2 avril (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
23.	Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquante-huitième session	7-11 avril (à confirmer)	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
24.	Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décision 2012/252 du Conseil économique et social	Vingt-quatrième session	7-11 avril (à confirmer)	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
25.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum de la jeunesse	15 et 16 avril (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	–	–	
26.	Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	Vingt-quatrième session	21 avril-2 mai (à confirmer)	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
27.	Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	Résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	24 avril (à confirmer)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
28.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris les réunions spéciales de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED	28 avril-2 mai (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (5 jours ou 10 séances, y compris les deux séances de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED)
29.	Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	Résolutions 715 A (XXVII), 1314 (XLIV) et 2018/2 du Conseil économique et social	Quatrième session	28 avril-2 mai (à confirmer)	New York	80 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^d</i>			<i>Fréquence</i>
30.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avril ^h	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
31.	Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Vingtième session	5-9 mai	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 2017 à 2030
32.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable	7 et 8 mai (à confirmer)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (deux jours)
33.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session	13 mai-13 juin (à confirmer)	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
34.	CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Quatre-vingt-unième session	19-23 mai ^e	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
35.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Trente-quatrième session	19-23 mai (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
36.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	143 ^e session	19-30 mai (à confirmer)	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
37.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 a)	Débat consacré aux activités opérationnelles de développement	20-22 mai (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
38.	Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	Résolutions 33/134 et 58/220 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	27-30 mai (à confirmer)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
39.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session	27 mai-4 juin et 13 juin (à confirmer)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
40.	Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes ^b	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	30 mai (à confirmer)	New York	36 G/41 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	
41.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale	Session annuelle	2-6 juin (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
42.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à la gestion	4 et 5 juin (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
43.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe	Résolutions 1990/30, 1993/36 et 2005/28 du Conseil économique et social	Quinzième réunion	10-13 juin (à confirmer)	Vienne ou une autre capitale de la région	56 G	I (AEFR)	T	–	Une réunion tous les deux ans
44.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	10-13 juin (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
45.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	17-19 juin (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
46.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	Juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
47.	Conseil économique et social	Résolutions 66/288, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et résolution 2017/1, par. h), du Conseil économique et social	Réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social	7-11 juillet (à confirmer)	New York	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
48.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 45/264, 48/162, 50/227, 61/16 et 68/1, annexe, par. 11 c), de l'Assemblée générale	Débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil	14-17 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
49.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 68/1, annexe, par. 11 d), et 72/305 de l'Assemblée générale	Débat consacré à la gestion	22 et 23 juillet (à confirmer) (deux jours)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
50.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, par. 10	Session d'organisation	24 juillet (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
51.	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ⁱ	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Quinzième session	6-8 août (à confirmer)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
52.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	25-29 août (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
53.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	2-5 septembre (à confirmer)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Trois sessions par an
54.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	Résolution 1985/11 du Conseil économique et social	Trente-quatrième réunion	8-12 septembre (à confirmer)	Addis-Abeba ou une autre capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une réunion par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
55.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	9 et 10 septembre ⁱ (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
56.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Trente-troisième réunion	6-10 octobre (à confirmer)	Santiago ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEF)	T	–	Une réunion par an
57.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	Résolutions 1845 (LVI) et 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante-septième réunion	20-24 octobre (à confirmer)	Bangkok ou une autre capitale de la région	53 G	–	–	–	Une réunion par an
58.	PNUE – Sous-Comité annuel du Comité des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE	Douzième session	Octobre ^k	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	–	ER ^g	Une session par an
59.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^d	Article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972	144 ^e session	3-21 novembre ^l	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
60.	Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-neuvième session	17-21 novembre (à confirmer)	Beyrouth ou une autre capitale de la région	23 G	I (AArR)	T	–	Une session par an
61.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Novembre ^{l, m}	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
62.	PAM – Conseil d'administration ^{b, c}	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	Novembre ^{e, m}	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
63.	Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-huitième session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la trente-quatrième session)	11 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T	–	
64.	Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la trente-quatrième session	12 décembre (à confirmer)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
65.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixante-huitième session	12 décembre (à confirmer)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
66.	Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale	Séances et réunions informelles	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR ⁿ	Selon les besoins
67.	PNUD, FNUAP et UNOPS – Conseil d'administration ^b	Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Selon les besoins
68.	UNICEF – Conseil d'administration ^b	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^c	–	Selon les besoins
69.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^d	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	À déterminer	Genève	18 E	I Voir note e	T	SR	Deux sessions par an
70.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^d	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	À déterminer	Genève	18 E	I Voir note e	T	SR	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
71.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dixième session	À déterminer	Genève	23 E	I	T	SR	Trois sessions par an
72.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-onzième session	À déterminer	Genève	23 E	I	T	SR	Trois sessions par an
73.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^d	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-douzième session	À déterminer	Genève	23 E	I	T	SR	Trois sessions par an
74.	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Trente et unième session	À déterminer	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an de quatre jours ouvrés chacune
75.	Comité des droits des personnes handicapées ^d	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Trente-deuxième session	À déterminer	Genève	18 E	I	T	SR	Deux sessions par an
76.	Comité des droits des personnes handicapées ^d	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Trente-troisième session	À déterminer	Genève	18 E	I	T	SR	Deux sessions par an
77.	Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingt-huitième session	À déterminer	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
78.	CEE	Résolutions 36 (IV) et 2006/38 du Conseil économique et social	Soixante et onzième session	À déterminer	Genève	56 G	I (AFR)	T	–	Une session tous les deux ans
79.	CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	–	Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
80.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b)	Débat consacré aux affaires humanitaires	À déterminer	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
81.	Conseil économique et social	Résolution 75/290 de l'Assemblée générale	Passage de la phase des secours aux activités de développement	À déterminer	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T		Une session d'un jour par an
82.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-huitième session	À déterminer	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
83.	Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Quarante-neuvième session	À déterminer	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
84.	Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixante-sixième session	À déterminer	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
85.	Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Soixante-septième session	À déterminer	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
86.	CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication ^b	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Quarante-deuxième session	À déterminer	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
87.	HCR – Comité exécutif ^b	Résolutions 1166 (XII) et 75/162 de l'Assemblée générale et décision 2017/204 du Conseil économique et social	Soixante-seizième session	À déterminer	Genève	107 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
88.	UNITAR – Conseil d'administration ^{b, c}	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale		À déterminer (deux ou trois jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2025)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
89.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	169 ^e réunion	À déterminer	Nairobi	Voir note p	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Quatre réunions par an
90.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	170 ^e réunion	À déterminer	Nairobi	Voir note p	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Quatre réunions par an
91.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	171 ^e réunion	À déterminer	Nairobi	Voir note p	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Quatre réunions par an
92.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	172 ^e réunion	À déterminer	Nairobi	Voir note p	I (AArCEFR)	–	ER ^o	Quatre réunions par an
93.	ONU-Habitat – Conseil exécutif ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	À déterminer (deux ou trois jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	T	ER ^o	Deux ou trois sessions par an
94.	ONU-Habitat – Conseil exécutif ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	À déterminer (deux ou trois jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	T	ER ^o	Deux ou trois sessions par an
95.	ONU-Habitat – Conseil exécutif ^b	Résolution 73/239 de l'Assemblée générale	Troisième session ordinaire	À déterminer (deux ou trois jours)	Nairobi	36 G	I (AArCEFR)	T	ER ^o	Deux ou trois sessions par an

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau B)

- ^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux seront établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le Règlement intérieur.
- ^b Organe subsidiaire de l'Assemblée générale ou autre organe apparenté.
- ^c Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.
- ^d Organe conventionnel.
- ^e En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres centres de conférence où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 12 mai 2025.
- ^f En application du paragraphe 58 de la résolution 74/262 de l'Assemblée générale, pour les travaux des organes conventionnels des droits humains, l'interprétation sera assurée dans un maximum de quatre langues de travail officielles, une cinquième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas un précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.
- ^g En application du paragraphe 5 de la résolution 72/19 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres centres de conférence où le Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 21 mars 2025.
- ^h En application du paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres centres de conférence où le vendredi saint orthodoxe est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, à savoir le 18 avril 2025.
- ⁱ Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de « faible activité », c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de « faible activité » à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».
- ^j Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.
- ^k En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège et des autres centres de conférence où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 1^{er} octobre 2025.
- ^l En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres centres de conférence où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 20 octobre 2025.
- ^m En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège et des autres centres de conférence où Gurpurab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 5 novembre 2025.
- ⁿ Pour les séances plénières uniquement.
- ^o L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.
- ^p Conformément au paragraphe 8 de la décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres des institutions spécialisées, et de l'Union européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.